



► PRÉAVIS SUR LES FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ 3

► L'ACTUAIRE EN CHEF PREND LA PAROLE .. 3

► RAPPORT ANNUEL 2010-2011 DÉPOSÉ AU PARLEMENT 4

o NUMÉRO 3 | o VOLUME 5 | o AUTOMNE 2011


BSIF
OSFI

DU BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (BSIF)

Le Pilier

Les effets persistants de la crise sur le système financier mondial

Le 26 septembre 2011, Mme Julie Dickson, surintendante des institutions financières, a prononcé une allocution au Club économique du Canada à Toronto. En voici un extrait :

Je cherche depuis quelque temps une façon de bien décrire la crise financière mondiale qui a débuté il y a quatre ans et dont les effets se font encore sentir, qu'il s'agisse de la façon dont ces événements changent notre perception du système financier à l'échelle du globe ou des moyens qui nous permettront de mieux anticiper et atténuer l'impact des crises futures.

J'ai réalisé qu'il y a plusieurs parallèles surprenants entre les marchés financiers et la controverse à propos des commotions cérébrales dans certains sports. Je ne me considère pas vraiment comme une amatrice de sports, mais je saisirai parfois ce qui se passe avant d'avoir eu le temps de changer de chaîne! Et l'un des sujets dont j'ai beaucoup entendu parler ces derniers mois est celui des commotions cérébrales.

Quels sont les parallèles marqués entre la crise financière et les commotions cérébrales? J'ai noté des similitudes frappantes entre leurs vocabulaires respectifs. Selon les ouvrages que j'ai consultés, une commotion cérébrale s'entend de la désorientation et des dommages causés par un choc violent, et plus particulièrement d'une lésion au cerveau consécutive à un choc et qui perturbe les fonctions cérébrales. Ses effets sont

(Suite à la page 2...)

Nouveau surintendant auxiliaire au BSIF



Mark Zelmer

La surintendante a annoncé que M. Mark Zelmer entrera en poste le 1^{er} décembre 2011 à titre de surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation.

M. Zelmer se joindra à nous de la Banque du Canada, où il a occupé de nombreux postes depuis son entrée en fonction en 1985, dont le plus récent, celui de chef, Stabilité financière.

Il a également occupé le poste d'économiste principal au Fonds monétaire international (FMI) et celui de chef de division adjoint au Département de la monnaie et des changes du FMI de 2000 à 2003. Il est titulaire d'une maîtrise ès

sciences en administration des affaires (finance) de l'Université de la Colombie-Britannique et d'un baccalauréat en commerce avec spécialisation en finance de l'Université Queen's.

M. Zelmer possède une expérience considérable et des connaissances approfondies des règles de fonds propres des banques et des questions stratégiques auxquelles fait face le secteur financier. En tant que surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation, il sera à la barre de divisions telles que Législation et approbations, Fonds propres, Politiques comptables, Recherche, Actuarial et Services juridiques.

À l'arrivée de M. Zelmer, le Comité de direction du BSIF sera composé de Julie Dickson, surintendante des institutions financières, de Ted Price, surintendant adjoint, Secteur de la surveillance, de Gary Walker, surintendant auxiliaire, Secteur des services intégrés, et de M. Zelmer.

Dickson : Les effets persistants

(suite)

habituellement temporaires, mais ils peuvent inclure des maux de tête, ainsi que des problèmes de concentration, de mémoire, de jugement, d'équilibre et de coordination.

En outre, les commotions cérébrales et les crises financières sont toutes les deux des incidents graves. La convalescence est lente et inégale. Au fil du temps, nous découvrons toute la complexité et la gravité de ces deux phénomènes, chacun ayant des effets persistants.

Je passerai d'abord brièvement en revue la crise financière et ses répercussions. J'aborderai ensuite trois questions précises : l'endettement des consommateurs, les institutions financières d'importance systémique, ou les IFIS, et la supervision exercée par les organismes de surveillance. En terminant, je discuterai brièvement des risques de la complaisance.

Pour lire l'allocution, rendez-vous au site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné (assurance-vie)

Chaque année, le BSIF met à jour son *Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné* conformément à l'article 667(2) de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Le *Mémoire* de 2011, publié le 14 septembre, comporte les modifications suivantes par rapport à la version de 2010.

- Les taux d'intérêt qui demeurent faibles continuent d'être une source de préoccupation. Par conséquent, les scénarios requis du BSIF pour toutes les hypothèses de réinvestissement futur se situent à 2 %, 2,5 % et 3 %.
- Par suite de la mise en œuvre de la phase 1 de l'IFRS 4, les passifs des polices ont été séparés en passifs des contrats d'assurances, des contrats d'investissement et des actifs de réassurance. Le BSIF exige que les sociétés déclarent tous ces montants dans le RAD. Le *Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné* a été mis à jour pour tenir compte des changements apportés aux relevés VIE-1 et VIE-2.
- Le Conseil des normes actuarielles a promulgué de nouveaux taux d'amélioration de la longévité pour les évaluations effectuées à compter d'octobre 2011. Des modifications ont aussi été apportées aux normes de pratique relativement aux provisions pour écarts défavorables aux fins de la longévité. Le BSIF a modifié ses exigences de divulgation dans le *Mémoire*.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Exigences redditionnelles du Pilier 3 de Bâle II

Le 13 juillet, le BSIF a publié une lettre faisant suite aux changements décrits dans les directives récentes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire intitulées *Enhancements to the Basel II Framework and Revisions to the Basel II Market Risk Framework*. Cette lettre, adressée aux banques, aux sociétés de portefeuille bancaire, et aux sociétés de fiducie et de prêt fédérales expliquera la mise en œuvre des exigences améliorées en matière de divulgation du troisième pilier à l'intention des institutions de dépôts fédérales.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Principes de saine gestion du risque opérationnel

Le 2 août, le BSIF a publié une lettre adressée aux banques, aux sociétés de portefeuille bancaire, et aux sociétés de fiducie et de prêt fédérales soulignant la pertinence des principes régissant les bonnes pratiques en matière de gestion du risque opérationnel que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a diffusés à l'intention des institutions de dépôts sous le titre *Principles for the Sound Practices of Operational Risk*.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Rapport sur la consultation auprès du secteur de l'assurance-vie

À l'hiver 2010-2011, le BSIF a chargé The Strategic Counsel, un cabinet de recherche indépendant, d'effectuer un sondage auprès du secteur de l'assurance-vie, auquel les participants ont pris part sous le couvert de l'anonymat, dans le but de s'enquérir de leur perception de la capacité du BSIF de s'acquitter de certains éléments importants de son mandat. Les constatations, publiées sur le site Web du BSIF le 20 juillet, indiquent que les répondants semblent très satisfaits du rendement du BSIF à presque tous les égards.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

L'actuaire en chef prend la parole

Les 26 et 27 septembre, l'actuaire en chef, Jean-Claude Ménard, a livré trois exposés dans le cadre du colloque sur les pensions, les avantages sociaux et la sécurité sociale, à Édimbourg, R.-U.

Il a traité des sujets suivants :

- Lignes directrices à l'intention des actuaires de la sécurité sociale;
- La réforme des pensions au Canada;
- Atteindre l'équilibre optimal entre les dispositions publiques et privées.

Les textes sont affichés sur le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca



Jean-Claude Ménard
Actuaire en chef

Préavis : Prestations assujetties au consentement

Le BSIF a publié, le 26 août, un préavis sur les prestations assujetties au consentement de l'administrateur du régime. Il remplace les politiques antérieures sur les prestations assujetties au consentement et précise les attentes du BSIF en ce qui concerne le pouvoir de l'administrateur d'octroyer ou de refuser la prestation.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.

Vision de l'évaluation de la solvabilité des assureurs multirisques au Canada

Le Comité consultatif sur le TCM des assureurs multirisques a publié, le 25 juillet, un énoncé de vision intitulé *Vision de l'évaluation de la solvabilité des assureurs multirisques au Canada* pour orienter le nouveau cadre de solvabilité axé sur des principes, invitant les intéressés à lui faire part de leurs observations avant le 15 octobre dernier.

Ce document précise les deux méthodes de calcul des exigences réglementaires en matière d'actif : actif minimal requis (AMR) et actif cible requis (ACR).

Il est affiché sur le site Web du BSIF à www.osfi-bsif.gc.ca.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Le 17 août, le BSIF a publié un préavis sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) qui précise ses attentes en ce qui a trait aux instruments de fonds propres de nature autre qu'ordinaire qu'émettront les banques, les sociétés de portefeuille bancaire et les sociétés de fiducie et de prêt fédérales pour satisfaire aux exigences de FPUNV. Ces exigences à l'intention des institutions de dépôts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Le préavis explique les principes qui orientent l'inclusion des instruments de FPUNV dans les fonds propres réglementaires et le processus que suivra le BSIF pour les désigner comme fonds propres additionnels de catégorie 1 ou 2.

Pour lire le document intégral, consultez le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.

Quoi de neuf en ligne (www.osfi-bsif.gc.ca)

- Feuillet de renseignements sur les RPA et l'épargne-retraite – Couverture
- Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales
- 9^e Rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse
- Révision des FAQ sur les régimes de retraite
- Mise à jour 2011 – Relevés et instructions Vie/P&C
- Mise à jour 2011 – Relevés et instructions des ID

On trouvera plus de renseignements sur le site Web du BSIF à www.osfi-bsif.gc.ca.

Rapport annuel déposé au Parlement

Le Rapport annuel 2010-2011 du BSIF a été déposé au parlement le 5 octobre.

Intitulé *Agir avec mesure*, il met en lumière les réalisations et le rendement du BSIF par rapport à ses objectifs et priorités.

Voici un extrait du message de la surintendante :

« Agir avec mesure évoque le dialogue que nous entretenons avec le secteur des services financiers et par lequel nous cherchons à trouver le juste milieu entre le libre fonctionnement du marché et la nécessité d'imposer une réglementation. Cela a été particulièrement important en 2010-2011 alors que les institutions financières canadiennes consolidaient leur reprise au sortir de la crise financière mondiale et guettaient les occasions de croissance. Nous avons insisté sur la nécessité d'agir avec soin et prudence, et nous continuons de le faire, afin d'assurer la stabilité du système et de continuer à jeter les bases d'un avenir prospère pour les institutions que nous réglementons.



« Les organismes de réglementation internationaux ont proposé d'apporter à leurs régimes respectifs des changements susceptibles d'influer de façon importante sur le système financier mondial. Notre participation active aux tribunes internationales et aux organes de réglementation tels que le Conseil de stabilité financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), le Groupe des surveillants principaux, l'Instance conjointe et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) nous permet de faire valoir notre point de vue quant à l'amélioration des normes internationales, tout en veillant à ce que ces modifications reflètent la réalité de la réglementation canadienne, et celle des institutions financières. Il importera donc de cerner les effets cumulatifs de ces changements.

« Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec nos partenaires de l'administration fédérale – la Banque du Canada, le ministère des Finances, la Société d'assurance dépôts du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada – afin d'évaluer la résilience du secteur financier par le biais d'un dialogue sur les problèmes macroéconomiques et les risques systémiques et sur la santé des institutions financières.

« Afin de promouvoir les pratiques exemplaires que le secteur financier, les déposants et les souscripteurs sont en droit d'avoir, nous organisons et réalisons des examens comparatifs portant sur les structures décisionnelles, les simulations de crise, les marchandises et la sécurité de l'information. Une fois achevés, nous communiquons les résultats de ces examens aux institutions financières fédérales (IFF). Sur le plan interne, nous avons revu et corrigé notre Cadre de surveillance, publié la première fois en 1999 pour guider les surveillants dans leur évaluation continue des institutions financières.

« Forts du succès obtenu les années précédentes, nous avons organisé une fois de plus des colloques sur la gestion des risques à l'intention des institutions de dépôts et des secteurs de l'assurance-vie et des assurances multirisques. Nous avons également organisé plusieurs collèges de surveillance auxquels nous avons convié les autorités de contrôle d'autres États à venir entendre des exposés présentés par certaines des plus importantes institutions financières au Canada. À noter que le premier collège de surveillance d'une grande société d'assurance-vie a également eu lieu cette année.

« Sur le plan interne, nous avons achevé notre projet de passage aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) dans les délais et le budget prévus, ce qui comprenait la production de nouveaux relevés financiers et réglementaires et la révision des lignes directrices en vigueur en matière de comptabilité, l'achèvement de la mise à niveau des systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) et l'élaboration d'un programme d'initiation aux normes IFRS à l'intention des employés.

« C'est d'abord et avant tout à ses employés que le BSIF doit sa réussite. En 2010-2011, il a accru ses effectifs dans des domaines de spécialité comme la recherche, les assurances, le risque de crédit et le capital, afin de mieux guider et surveiller les IFF dans la gestion des risques.

« Agir avec mesure, c'est trouver le juste milieu entre des points de vue parfois divergents. Il est essentiel de continuer de nous adapter à l'évolution des marchés et de la réglementation à l'échelle mondiale tout en permettant aux institutions de prendre des risques et d'innover. Le présent rapport met en relief la façon dont nous avons accompli cet objectif l'an dernier et comment nous prévoyons maintenir cet équilibre dans l'avenir. »

Pour consulter le rapport annuel, rendez-vous au site Web du BSIF, à l'adresse
www.osfi-bsif.gc.ca

AVIS AUX
ABONNÉS



Pour être informé de la parution de documents susceptibles de vous intéresser, il suffit de vous inscrire sur notre liste d'envoi la prochaine fois que vous consulterez notre site Web.

Cochez les domaines qui vous intéressent et, lorsqu'un document correspondant sera affiché, nous vous enverrons un avis par courriel assorti du lien pertinent.

Le Pilier

Le Pilier est une publication de la Division des communications et des consultations du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Vous pouvez vous abonner gratuitement ou nous faire part de vos observations par courriel à l'adresse suivante : lepilier@osfi-bsif.gc.ca



255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2